



Champlain a-t-il menti?

Jean Bruchési, M.S.R.C.

Numéro 15, 1950

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1080107ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1080107ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bruchési, J. (1950). Champlain a-t-il menti? *Les Cahiers des Dix*, (15), 39–53.
<https://doi.org/10.7202/1080107ar>

Champlain a-t-il menti?

Par Jean BRUCHESI, M.S.R.C.

C'est le 25 décembre 1635 que mourut, à Québec, Samuel de Champlain. Ce jour-là, pour employer l'expression du Père Le Jeune, le fondateur « prit une nouvelle naissance au Ciel. » Comme le rapporte la *Relation* de 1636, Champlain « avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son Roi et envers Messieurs de la Compagnie ». De fait, il leur avait donné plus de trente ans de sa vie. Courageux et tenace, il avait travaillé sans relâche à l'établissement d'une autre France sur les rives du Saint-Laurent. Même si le résultat n'avait pas répondu à ses efforts, en raison des obstacles semés sur sa route, de l'opposition et des revers qu'il avait rencontrés, la colonie était réellement fondée. L'oeuvre reposait sur une base solide et le missionnaire jésuite avait raison de croire que le nom de son auteur serait « glorieux à la postérité ».

Tous les historiens, sans exception, ont reconnu les rares mérites de Champlain et tous sont d'accord pour voir en lui le Père de la Nouvelle-France, « l'un des plus illustres rejetons de notre vieille mère-patrie », affirme Narcisse-Eutrope Dionne ⁽¹⁾, dont la renommée, écrit à son tour Gabriel Hanotaux, reste « pure et sans tache » ⁽²⁾. De l'abbé Laverdière, qui a publié ses *Oeuvres*, jusqu'à son plus récent biographe, Morris Bishop, en passant par Gabriel Gravier, Benjamin Sulte, H.-P. Biggar et Charles de La Roncière, l'hommage est unanime et à peu près sans réserve: le fondateur de Québec est l'une des plus nobles figures de l'histoire coloniale française.

Jusqu'ici, en tout cas, et du moins pour la longue période qui commence avec le voyage de 1603, personne n'a mis en doute les titres de Champlain aux témoignages élogieux dont il a été l'objet. Personne non plus n'a formulé le moindre soupçon sur l'authenticité de ses

⁽¹⁾ *Samuel Champlain*, par N.-E. Dionne, 2 vols, Québec, 1891-1906.

⁽²⁾ *Champlain*, par Gabriel Hanotaux, Sansot édit., Paris, 1912.

écrits ou sur la véracité des faits qu'il a rapportés. Tel n'est pas toutefois le cas pour les années antérieures à 1603, et, plus particulièrement, pour le voyage que Champlain prétend avoir fait aux Indes Occidentales et au Mexique, de 1599 à 1601.

En réalité nous savons fort peu de chose sur les origines, la naissance, les premières années et la jeunesse de Champlain. Le peu que nous savons est en général fort imprécis et tient presque entièrement dans le seul témoignage du principal intéressé lui-même.

Tout le monde admet que Champlain est né à Brouage, au temps où cette ville fortifiée était l'un des premiers havres français, « le plus sûr et le plus commode d'Europe », allait-on jusqu'à dire, « principalement pour les grands navires qui, de toutes les parties de la Chrétienté, vont là pour charger du sel »⁽³⁾. Quant à la date de cette naissance, les historiens hésitent encore entre 1567 et 1570. Aucun document n'existe qui permettrait de faire un choix, d'avoir une certitude. D'autre part, Champlain n'a jamais parlé de son âge. De fait, cet homme qui a beaucoup écrit, qui passe non sans raison pour être « le seul de nos plus anciens auteurs que l'on puisse regarder comme source historique proprement dite »⁽⁴⁾, est d'une extrême réserve quand il s'agit de sa propre personne. « Taciturne et peu communicatif », écrit à son sujet Gabriel Hanotaux. Où est le portrait authentique du fondateur de Québec? Introuvable comme son acte de naissance. Et c'est ainsi que nous ignorons toujours dans quelle religion il fut baptisé, quelles études il a pu entreprendre, s'il eut ou non des frères et des sœurs.

Il est vrai, cependant, que les noms du père et de la mère de notre héros nous sont connus par le contrat de mariage de Champlain. Le premier s'appelait Antoine de Champlain, la seconde, Marguerite Le Roy. Ce même contrat — et il n'y a pas d'autre source — nous apprend que le père était « capitaine de marine ». Ici encore, impossible de retracer nulle part ce capitaine de marine, non plus que l'origine

⁽³⁾ *L'Histoire de France*... par La Popelinière, 1581, II, 211.

⁽⁴⁾ Cf. Préface des *Oeuvres de Champlain*, 2ème édition, Québec, 1870.

de la particule. Champlain était-il noble ou roturier de naissance? Fut-il anobli? Mystère.

Parce que Champlain est né dans un port de mer achalandé, parce qu'il était le fils d'un marin, ses biographes en sont venus naturellement à la conclusion que lui-même avait appris fort jeune l'art de naviguer. Rien que de très plausible. Voici, du reste, en quels termes Champlain s'est exprimé lorsqu'il s'adressa à la reine régente, Marie de Médicis, mère du jeune Louis XIII: « C'est cet art qui m'a dès mon bas âge attiré à l'aimer, et qui m'a provoqué à m'exposer presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l'Océan... » Croyons-le sur parole. Car même s'il n'a pas dit l'entière vérité, dans cette épître qui se trouve au début de l'édition de 1613 des *Voyages*, même s'il ne nous apprend rien sur sa prime jeunesse, le navigateur saintongeais n'exagère pas quant aux dix années postérieures à 1620. Il a vraiment traversé à cinq reprises l'océan Atlantique; sa double qualité de marin et d'explorateur est consacrée par les faits. Et avant 1603? C'est ici que nous retrouvons le mystère, que l'esprit curieux se pose des questions restées encore sans réponse, du moins la plupart d'entre elles; car il semble bien que la lumière soit à la veille d'être faite, si elle ne l'est déjà, sur le voyage aux Indes Occidentales, et qu'une partie du voile soit en train d'être levée sur la nature des rapports entre Champlain et les Espagnols.

Avant de se rendre en Acadie, pour le compte du commandeur de Chastes, Champlain est-il réellement allé aux Antilles et au Mexique? Y est-il, en tout cas, allé sous son nom et dans les circonstances que rapporte le *Brief Discours*? Jusqu'ici personne n'a osé soutenir le contraire. Tous les historiens, à l'exception de Morris Bishop peut-être et d'un ou deux érudits français, ont accepté le récit sans réserve aucune. Tout au plus quelques-uns ont-ils souligné des erreurs de dates, d'anodines contradictions, des inexactitudes ou d'occasionnelles confusions d'ordre géographique. Pour l'abbé Laverdière, tous les écrits de Champlain sont un « journal fidèle et régulier ». Aux yeux de Charles-W. Colby, le *Brief Discours*, qui aurait été composé immé-

diatement après le voyage aux Indes Occidentales, « est une profession de foi, la preuve que Champlain a embrassé l'honorable métier de navigateur », et toutes les oeuvres de celui-ci sont marquées du sceau de l'honnêteté ⁽⁵⁾. C'est même le *Brief Discours*, dont le texte n'a pas été publié avant le milieu du XIXe siècle, qui aurait valu à son auteur un avancement rapide dans la carrière de marin. Quant à Gabriel Gravier, il n'a entretenu aucun doute, exprimé aucune réserve sur le voyage de 1599. Sur le *Brief Discours* autant que sur ses autres récits, Champlain « peut mettre. . . , comme Michel de Montaigne sur ses *Essais*: C'est icy un livre de bonne foy » ⁽⁶⁾.

Le *Brief Discours* « des choses plus remarquables que Samuel Champlain, de Brouage, a reconnues aux Indes Occidentales », est, dans l'ordre chronologique, le plus ancien des écrits du fondateur de Québec. Mais alors que Champlain s'est empressé à faire paraître de son vivant et sans retard toutes ses relations de voyages, celle-là est demeurée inédite jusqu'au milieu du siècle dernier. Découvert par hasard dans les archives personnelles d'un habitant de Dieppe, le manuscrit original comprenait cent quinze pages *in-quarto* et soixante-deux dessins coloriés. Traduit par les soins de la Société Hackluyt, en 1859, il parut à Londres, en version anglaise, vingt-et-un ans plus tard ⁽⁷⁾. Entre temps, la première édition française du *Brief Discours* que copia l'abbé Henri-Raymond Casgrain, avait été publiée à Québec par l'abbé Laverdière, avec les *Oeuvres* complètes de Champlain. Par la suite, des Américains se portèrent acquéreurs du manuscrit qui est aujourd'hui précieusement conservé à la Bibliothèque John Carter-Brown, de Providence.

Rappelons d'abord ce que Champlain a lui-même écrit ou fait écrire aux premières lignes du *Brief Discours*. Encore une fois, il n'y a pas d'autre texte ou document authentique sur la vie du fondateur de

⁽⁵⁾ *The Founder of New France*, by Charles-W. Colby, Brooke and Co., Toronto, 1920.

⁽⁶⁾ *Vie de Samuel Champlain*, par Gabriel Gravier, Paris, 1900.

⁽⁷⁾ *Narrative of a Voyage made to the West Indies . . .*, translated from the original by Alice Wilmere, London, 1880.

Québec avant l'année 1603, et le récit commence en 1598 qui est celle où fut conclu le traité de Vervins entre Henri IV et Philippe II. « Ayant été, rapporte l'auteur, employé en l'armée du Roy qui était en Bretagne sous messieurs le Maréchal d'Aumont, de Saint-Luc et Maréchal de Brissac, en qualité de Maréchal des logis de la dicte armée durant quelques années, et jusqu'à ce que Sa Majesté eut, en l'année 1598, réduit en son obéissance ledict pays de Bretagne, et licencié son armée, me voyant par ce moyen sans aucune charge ni emploi, je me résolus, pour ne demeurer oisif, de trouver moyen de faire un voyage en Espagne, y étant pratiquer et acquérir des connaissances pour par leur faveur et entremise faire en sorte de pouvoir m'embarquer dans quelqu'un des navires que le Roi d'Espagne envoie tous les ans aux Indes Occidentales. . . Pour donc parvenir en mon dessein, je m'en allai à Blavet, où lors il y avait garnison d'Espagnols, auquel lieu je trouvai un mien oncle nommé le Capitaine Provençal, tenu pour un des bons mariniers de France, et qui en cette qualité avait été entretenu par le Roi d'Espagne comme pilote général en leurs armées de mer. . . » (8).

Le lecteur sait qu'une atroce guerre de religion avait éclaté en 1576, sous le règne d'Henri III, entre le parti huguenot dirigé par Henri de Navarre, beau-frère du roi, et le parti catholique qui avait pour chef l'ambitieux Henri de Guise. Lorsque Henri III mourut assassiné, en 1589, sans héritier direct, la couronne de France revenait, par droit de succession, à Henri de Navarre. Mais celui-ci était huguenot et la Ligue, association formée pour la défense de la religion catholique, ne voulut pas le reconnaître. Avec l'appui de Philippe II, elle entreprit une lutte ouverte contre le roi qui lui infligea de sanglants échecs jusqu'au jour où il n'y eut plus, pour résister faiblement avec l'aide des Espagnols, après l'abjuration d'Henri de Navarre, que la Bretagne, gouvernée par le duc de Mercoeur. Finalement Mercoeur, dont le pouvoir n'avait jamais été solide, se soumit à son tour et Philippe II abandonna la partie. C'est alors que la fortune sourit à Champlain.

(8) *Oeuvres de Champlain*, publiées par l'abbé C.-H. Laverdière, Québec, 1870.

Qu'il fût né en 1567 ou en 1570, Champlain avait au moins quinze ans lorsque le prince de Condé assiégea, en 1585, pour le compte du roi de Navarre, le port de Brouage défendu par Saint-Luc. Rien ne nous empêche de penser que la vue de la mer avait déjà « fait naître dans l'âme de l'enfant le désir des voyages lointains », comme l'écrit l'un de ses biographes, Louis Audiat. Aurait-il fait ses premières armes en repoussant les assauts des protestants, sous Saint-Luc? La chose est possible. Encore Champlain ne parle-t-il que de son service « en l'armée du Roi qui était en Bretagne ». Or si c'est dans l'armée du maréchal d'Aumont qu'il a d'abord combattu, ce ne put être avant les premiers jours de 1598, car c'est à cette date seulement que l'armée royale entra en campagne. Jusque-là, pour dire le vrai, en Bretagne du moins, la guerre n'avait jamais été fort active et elle se termina dès le 20 mars de la même année, par la soumission de Mercoeur. Les « quelques années » dont parle Champlain se réduiraient donc à quelques mois; écart sensible qui rend plus étonnante encore la rapide ascension de l'heureux Saintongeais dans la hiérarchie de l'armée royale. Car, à vingt-huit ans au moins, à trente-et-un ans au plus, le voilà — et depuis assez longtemps déjà — maréchal des logis, grade élevé correspondant plus ou moins à celui de major général dans les armées modernes! Et, si haut gradé soit-il devenu — en raison sans doute de ses éminents services puisqu'il ne peut se réclamer d'une haute naissance — voilà aussi Champlain — c'est lui-même qui l'affirme — « sans aucune charge ni emploi », car la guerre est finie et l'armée licenciée. Mais précisément, parce que le combat a cessé, il importe de ramener dans leur pays les soldats espagnols qui n'ont plus aucun motif et certes aucun désir de prolonger leur séjour en Bretagne.

C'est à Blavet (aujourd'hui Port-Louis), dans le Morbihan, qu'étaient alors rassemblées les troupes espagnoles mises par Philippe II au service de la Ligue. Victorieux, Henri IV ne pensait nullement à se venger des compatriotes qui avaient collaboré avec l'étranger, ou de l'étranger qui avait prêté main forte à des Français révoltés con-

tre leur souverain légitime. La lutte fratricide avait assez duré; il ne fallait plus songer qu'à la réconciliation. Aussi bien le maréchal de Brissac, lieutenant général pour le roi en Bretagne, se hâta-t-il de prendre les moyens de rapatrier au plus vite les Espagnols. C'est à cette fin que, le 15 juillet 1598, il passa un contrat avec Julien de Montigny, sieur de La Hautière.

Ce La Hautière était un seigneur breton. La Ligue, le duc de Mercoeur et le roi d'Espagne n'avaient pas eu de partisan plus fanatique. Avec son frère aîné, Louis, il s'était jeté à corps perdu dans le camp des adversaires du Béarnais. Chargé de plusieurs missions de confiance, il était allé en Espagne à deux reprises au moins et en était chaque fois revenu plus espagnol de coeur, d'âme et de langage. Mais lorsqu'il apparut qu'Henri IV l'emporterait, La Hautière ne crut mieux faire que de se soumettre. En même temps que son frère il demanda et obtint des lettres de rémission. Ayant eu vent du projet de rapatriement des Espagnols, il flaira la bonne affaire. Propriétaire de deux navires, le *Saint-Julien* et le *Saint-Jacques*, il les offrit, contre rémunération bien entendu, au maréchal de Brissac qui les accepta. Aussitôt dit, aussitôt fait. Affrétés par le roi, les deux navires, dont l'un, le *Saint-Julien* a pour commandant le capitaine Provençal, sont conduits à Blavet pour y prendre à leur bord les soldats espagnols. C'est au beau milieu des préparatifs de départ que l'oncle Provençal voit soudainement arriver son neveu, le maréchal des logis Champlain. Etrange coïncidence qui nous amène à poser la question: « Est-ce par hasard que Champlain est venu à Blavet? »

Sur ce point, l'auteur de la relation du Voyage aux Indes Occidentales n'a peut-être pas menti en écrivant simplement que, pour ne pas demeurer oisif, il avait eu l'idée de se rendre en Espagne. Mais il n'a certes pas dit toute la vérité. Quelle que soit l'étendue de ses restrictions mentales, nous pouvons croire qu'il était au courant du contrat obtenu par La Hautière ⁽⁹⁾ et de la présence du capitaine Provençal à Blavet. Sinon comment expliquer que l'oncle et le neveu, après avoir

(9) Cf. G. de Corné, *Correspondance du duc de Mercoeur*, I, II.

été si longtemps adversaires — le premier est un vieux Ligueur au service du roi d'Espagne, le second un fidèle du Béarnais — n'aient pas senti le besoin de se réconcilier? Comment admettre que l'arrivée subite du neveu à Blavet ait été acceptée naturellement par l'oncle et que ce dernier n'ait même pas eu à se porter garant du premier auprès des Espagnols? Bien plus, comment croire qu'il ait suffi à Champlain de se présenter aux Espagnols pour être accueilli par eux en ami, voire en partisan, s'il a vraiment été un haut gradé de l'armée royale, et s'il a combattu la Ligue, quand on sait qu'aux yeux des Espagnols, tout fidèle du Béarnais était plus ou moins suspect de « huguenerie » ?

Si encore Champlain n'était allé à Blavet que pour y saluer son oncle Provençal! Mais lui-même nous apprend qu'il voulait se rendre en Espagne et de là passer aux Indes Occidentales afin de s'y enquérir « des particularités qui n'ont pu être reconnues par aucuns Français, à cause qu'ils n'y ont nul accès libre, pour à mon retour en faire rapport au vrai à Sa Majesté » ⁽¹⁰⁾. De fait, le 9 septembre — et non au début d'août comme l'écrit Champlain — les navires de La Hautière quittent Blavet, et l'oncle Provençal, qui commande le *Saint-Julien*, embarque son neveu avec lui. Voilà donc Champlain en route pour l'Espagne d'où il compte bien gagner les Indes Occidentales et le Mexique. Or les colonies espagnoles sont fermées aux étrangers, plus particulièrement aux Français, rivaux dangereux s'il en est. Et pourquoi Champlain entreprend-il le long voyage? Pour faire rapport à Henri IV! Qu'il se présente, et la porte, généralement close avec soin, s'ouvrira pour lui! A Blavet, comme bientôt à Cadix et à San Lucar de Barrameda où se dirige le *Saint-Julien*, le Saintongeais inspire confiance; rien ne lui sera refusé, comme si les Espagnols n'avaient à cœur que d'aller au-devant de tous ses désirs et de collaborer avec lui à la poursuite des intérêts du roi de France! Disons-le tout net: la chose est à peine croyable, à moins d'admettre que Champlain a pu fournir aux Espagnols des garanties pour le passé et des assurances pour l'avenir.

⁽¹⁰⁾ Cf. *Oeuvres de Champlain*.

Aux prises, à l'extérieur, avec ces deux puissantes rivales, l'Espagne et l'Autriche, ravagée à l'intérieur par les guerres de religion, la France ne s'était plus guère intéressée aux lointaines contrées d'Amérique, après l'échec de Roberval (1545). Rejeté dans l'ombre, le Canada ne fut l'objet d'aucune tentative d'exploitation avant 1598, même si le marquis de La Roche obtint, en 1578, le titre de vice-roi des Terres Neuves. Les droits de la France n'en restèrent pas moins acquis, comme en fait foi le renouvellement de la vice-royauté de La Roche l'année même de la paix de Vervins. Or, pendant ce temps, l'Espagne avait pris et maintenu, sur les autres nations d'Europe, une singulière avance en Amérique. Elle n'entendait pas la perdre. Bien qu'elle ne manifestât aucun intérêt pratique aux Terres Neuves dont Jacques Cartier avait pris possession au nom de François Ier, elle pouvait craindre qu'en raison des événements survenus en France, le Canada ne devint une colonie protestante. Aussi bien était-elle fermement résolue de s'y opposer par tous les moyens. Si la France entreprenait de fonder un établissement dans l'Amérique du Nord, ce ne pourrait être qu'un établissement catholique où il n'y aurait aucune place pour les Huguenots.

Telle était aussi la pensée de certains catholiques influents du Royaume, peut-être même celle du converti Henri IV qui, d'autre part, avait la mémoire des services rendus et ne croyait pas devoir tourner le dos aux protestants dont il avait éprouvé la fidélité. Telle était, en tout cas, l'opinion du sieur de La Hautière qui, dans le contrat de 1598, avait fait insérer une clause autorisant ses navires à voyager aux Terres Neuves. La preuve existe maintenant que le même La Hautière eut, en août 1599, à Blois, une entrevue avec Henri IV et qu'il exposa alors au souverain les projets formés par lui au sujet du Canada ⁽¹¹⁾. La Hautière se proposait ni plus ni moins de reprendre, sur des bases nouvelles et plus larges, la tentative de colonisation du marquis de La Roche, bien résolu par surcroît de traiter en forban tout

⁽¹¹⁾ *Lettres missives de Henri IV*, publiées par Barbier de Xivrey, 9 vols, Paris, 1873-76, tome V,

rival huguenot rencontré sur mer ou ailleurs. De même que l'entreprise de La Roche n'était pas passée inaperçue à Madrid, de même la cour espagnole ne fut pas indifférente aux desseins de La Hautière toujours regardé comme un ami fidèle, sinon un serviteur dévoué de Sa Majesté Catholique. Rien d'étonnant que le Conseil d'Etat de Madrid s'y soit montré favorable et qu'il ait menacé d'envoyer « un autre Pedro Melendez, qui chasse les Français du Canada comme celui-ci a fait en Floride » (12). Mais là où les Espagnols faisaient fausse route, c'est quand ils croyaient que les marchands huguenots cherchaient réellement à fonder quelque chose de stable au Canada. Ceux-ci, jusqu'en 1608, et même après, n'eurent de fait d'autre ambition que le commerce.

De quelles tractations le Canada fut-il alors, malgré tout, l'objet, et de quelles concessions plus ou moins contradictoires? Quel rôle ont pu jouer les Jésuites qui préconisaient la sainte alliance des pays catholiques? La Hautière, qui avait annoncé son départ pour le mois de mars 1600, est-il passé en Amérique? Les archives ne nous permettent pas encore de donner une réponse précise à ces questions. Il n'en reste pas moins fondé que si Champlain s'est rendu à Blavet, puis en Espagne, au mois de septembre 1598, ce ne fut pas dans les circonstances et pour les motifs qu'il a relatés. Alors, à quel titre y est-il allé? Nous le saurons peut-être un jour. En attendant, hâtons-nous de rejoindre, sur le *Saint-Julien*, le neveu du capitaine Provençal qui a troqué son uniforme d'officier des troupes de Henri IV contre un costume de marin au service du roi d'Espagne.

C'est toute une flotte, commandée par l'amiral don Pedro Zubiaurre (et non Soubriago), qui avait mis à la voile le 9 septembre. Le *Saint-Julien* en était-il le seul navire français? Le *Saint-Jacques* et d'autres en faisaient-ils partie? Nous ne le savons pas. Et pourtant, d'après Champlain, une fois les soldats espagnols débarqués à Cadix, « les navires français . . . furent congédiés et renvoyés chacun en son lieu,

(12) Archives Nationales, Fonds Simancas,

hormis ledict navire *Saint-Julien* . . . » Qu'importe! l'essentiel est que le *Saint-Julien*, cargo de cinq cents tonneaux, reconnu par Zubiaurre comme « un fort navire et bon de voile », fut aussitôt réquisitionné avec son capitaine, « pour faire service au roi d'Espagne ». Conduit non loin de là, à San Lucar de Barameda, il devait y rester trois mois que Champlain employa à visiter Séville. C'est là qu'un jour arrive la nouvelle d'une attaque projetée par les Anglais contre l'île de Porto-Rico, aux Antilles. Les Espagnols se hâtent de rassembler navires, équipages et armes en vue d'une expédition destinée à défendre la lointaine colonie. Mais le temps passe et, quand les navires sont sur le point d'appareiller, une autre nouvelle arrive: les Anglais se sont emparés de Porto-Rico. A quoi bon partir, maintenant? De fait, ainsi que le note Champlain, « ledict voyage fut rompu à mon grand regret pour me voir frustré de mon espérance ». Champlain oublie toutefois d'ajouter que les Anglais ne s'attardèrent pas à Porto-Rico. Dès le 23 novembre 1598, on savait, à San Lucar, qu'ils avaient quitté l'île.

D'une manière ou de l'autre, l'expédition n'est plus nécessaire. Le *Saint-Julien* va-t-il rentrer en France? Le Saintongeois devra-t-il renoncer à se rendre en Amérique? Point du tout, car, dans le même port de San Lucar de Barameda, une autre flotte est rassemblée: celle qui doit entreprendre le voyage annuel aux Indes Occidentales, sous le commandement de l'amiral Francisco Coloma. Comme par hasard, celui-ci remarque le *Saint-Julien*. Lui aussi trouve le navire « fort bon de voile », et il le prend. Mais, étant donné que l'oncle Provençal est déjà « retenu par l'amiral Subiaurre pour servir ailleurs », c'est Champlain qui sera capitaine. Rien de plus simple et de plus naturel. Personne, à commencer par le neveu, — ni l'amiral, ni Provençal, ni les Espagnols — ne s'inquiète de savoir si l'ancien maréchal des logis connaît son métier. Où et quand l'aurait-il appris du reste? Ce n'est tout de même pas la simple « vue de la mer » qui lui a enseigné l'art de la navigation! Qu'importe! Il suffit que l'oncle et le neveu demandent à don Coloma « s'il aurait pour agréable » que Champlain fasse le voyage, et celui-ci est aussitôt accepté: il ira aux Indes Occidentales,

plus particulièrement à la Terre Ferme, c'est-à-dire à l'isthme de Panama, il visitera les colonies espagnoles, lui qui a été partisan des Huguenots, et il en rapportera tous les renseignements qu'il voudra pour le profit de son maître Henri IV.

L'affaire réglée, il ne reste plus aux galions de Coloma qu'à mettre à la voile. D'après Champlain, c'est ce qu'ils firent « au commencement du mois de janvier de l'an 1599 ». Or il est maintenant prouvé que le *Saint-Julien* était encore en Espagne le 6 février 1599, car, ce jour-là, Guillermo Eleno recevait du trésorier du roi, Francisco Tello, un mandat, daté de Séville, pour toucher la somme de 300 réaux, en acompte sur la rémunération de ses services ⁽¹³⁾. Qui est Guillermo Eleno? Ni plus ni moins que le capitaine du *Saint-Julien*, nommé par Coloma lui-même! Et, quatre mois plus tard, lorsque le *Saint-Julien* fait escale à Saint-Jean d'Ulloa pour y charger des biscuits, le maître du navire est un nommé Bartolomé Lopez. Plus tard encore, quand il se rend à La Havane, aucune trace du « capitaine » Champlain. Le nom de Champlain, au surplus, comme membre de l'équipage de la flotte des Indes, en 1599, ou comme simple passager, n'apparaît vraiment nulle part ⁽¹⁴⁾. C'est en vain que l'Américain Morris Bishop l'a fait chercher dans les archives de Séville et que, plus récemment encore, M. Claude de Bonnault ⁽¹⁵⁾ a personnellement dépouillé les mêmes archives qui renferment un grand nombre de documents relatifs à la flotte de Francisco Coloma. Pas de Champlain parmi les capitaines, les mariniers, les matelots ou les soldats; pas davantage de Champlain sur les listes de passagers ayant obtenu, en 1599-1600, licence de passer aux Indes Occidentales. Enfin, Champlain prétend être revenu en Espagne en 1601; mais son nom n'apparaît pas au registre des per-

⁽¹³⁾ Casa de la Contratacion, Séville, liasse 2957.

⁽¹⁴⁾ *Ibidem*, liasses 3968, 2956, 2958.

⁽¹⁵⁾ Je tiens à exprimer ici ma très vive reconnaissance à M. de Bonnault, représentant averti et dévoué des Archives de la Province de Québec, en France, et auteur d'une remarquable *Histoire du Canada Français*, même si ce n'est pas la première... Les notes qu'il a bien voulu me transmettre, à la suite de ses récentes recherches en Espagne, m'ont été on ne peut plus précieuses.

sonnes rapatriées d'Amérique, en 1601, sur les navires de l'amiral Pedro do Escobar Melganso qui avait remplacé Coloma de retour en 1600.

Quelles conclusions tirer? La première est que Champlain, quelles que soient ses déclarations formelles à l'effet contraire, n'a jamais commandé le *Saint-Julien*. Ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il n'est point allé aux Indes Occidentales. Déjà Morris Bishop, qui a relevé maintes erreurs et contradictions dans le *Brief Discours*, a posé la question: « May be he was using a false name »⁽¹⁶⁾. Mais l'historien américain ajoute aussitôt: « He must have made the journey, for he could have copied his errors nowhere ». Ces erreurs sont fréquemment de taille, comme celle qui place la visite de l'île Marguerite, dans le voisinage des côtes du Vénézuéla, entre la visite des îles de la Vierge et la visite de Porto-Rico, alors qu'une distance de cinq cents milles sépare cette dernière de l'île Marguerite. La flotte de Coloma aurait ainsi fait, sans motif sérieux, un détour de mille milles! Quant à la chronologie du voyage, telle que donnée par Champlain, elle est on ne peut plus confuse, quand elle n'est pas erronée. Pour le Saintongeois, le voyage a duré deux ans et deux mois. Avec le départ fixé par l'auteur au début de janvier 1599, le retour en Espagne aurait eu lieu en mars 1601. Or le départ n'a pu se produire avant le 6 février 1599. Quant au retour, il n'y a pas de flotte qui soit rentrée des Indes Occidentales en mars ou en avril 1601. Les seules dates sont celles du 11 août 1600, du 4 janvier et du 26 septembre 1601. La flotte qui est rentrée en janvier a connu toutes sortes d'ennuis dont Champlain ne parle pas. Septembre 1601? Champlain était à Cadix le 2 juillet puisqu'il y fut partie à un acte notarié signé ce jour-là. Il reste donc le 11 août 1600. Dans ce cas, le voyage n'aurait duré que dix-huit mois, et où serait allé Champlain le reste du temps puisqu'il affirme être revenu en Espagne au mois de mars 1601?

Il se peut donc que le neveu de Provençal — de ce Provençal dont le nom n'apparaît dans aucun document espagnol de l'époque — se

(16) *Champlain*, by Morris Bishop, New York, 1948, p. 345.


soit rendu aux Indes Occidentales et au Mexique avec la flotte de Coloma. Mais il ne s'y est pas rendu comme capitaine du *Saint-Julien*. A-t-il, encore une fois, fait le voyage sous un nom d'emprunt? La chose est possible. Mais il n'est pas impossible non plus que Champlain ne soit jamais allé aux Antilles et en Nouvelle-Espagne, qu'en tout cas, à l'exception des dessins coloriés peut-être, la relation du voyage de 1599-1601 ne soit point le fruit de sa propre expérience.

Par acte notarié, passé à Paris le 29 décembre 1625, le fondateur de Québec cédait à Charles Le Bert du Carlot, ingénieur-géographe du Roi et sergent-major de Brouage, à qui il était lié par « une vraie amour naturelle », tous les droits, noms, raisons et actions qu'il disait tenir de « Guillaume Hélaine, de nation marseillaise, naturel de la cité de Marseille », par donation à lui faite à Cadix, en Espagne, le 2 juillet 1601 ⁽¹⁷⁾. Or ce Guillaume Hélaine est un personnage aussi énigmatique que le capitaine Provençal, aussi difficile à retracer. Des recherches entreprises tout dernièrement à Marseille, il résulte qu'aucun indice n'a pu être relevé d'un citoyen de ce nom, dans les Archives de la Chambre de Commerce ou les Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Indubitablement le Guillaume Hélaine de la donation de Cadix et le Guillermo Eleno du *Saint-Julien* ne font qu'un. Ne feraient-ils qu'un aussi avec l'oncle Provençal? Parmi les articles cédés à Champlain en 1601, n'y avait-il pas les pièces justificatives des services nautiques de Guillermo Eleno, alias Guillaume Hélaine, et ses journaux de bord? Le « neveu » ne se les serait-il pas en quelque sorte appropriés pour rédiger ensuite, sous son nom, la relation d'un voyage qu'il n'a pas fait? Autant de suppositions admissibles qui s'accordent parfaitement avec le soin méticuleux mis par Champlain à brouiller sa piste, avant 1603, et qui expliquent les contradictions, les omissions, voire les « mensonges » relevés dans le *Brief Discours*.

Une dernière question alors. Si Champlain, qui mérite toujours d'être regardé et admiré comme le « Père de la Nouvelle-France », a

(17) "Inédit sur le fondateur de Québec", par Léo Leymarie, *Nova Francia*, vol. 1, 1925-26, pp. 83-85.

pris tant de précautions pour nous laisser ignorer son véritable rôle, sinon sa réelle identité jusqu'en 1603, quel motif avait-il? Pourquoi, comme tout semble l'indiquer, est-ce sous un autre nom qu'il a vécu, agi, peint ⁽¹⁸⁾, voyagé avant cette date? Qui sait si, comme certains inclinent à le croire, il ne se rattachait pas de quelque manière à l'illustre famille des sires de Pons?



(18) Dans un mémoire, sans date mais apparemment de 1613, les marchands de Saint-Malo s'en prennent violemment à Champlain que "sa profession de peintre, avecques le lucre", a conduit au Canada en 1603, "aux dépens des compagnies qui l'y ont mené. . ." Cf. "Samuel de Champlain, notes et documents", par le vicomte de Poli, *Annuaire du Conseil Héraldique de France*, Paris, 1894, pp. 48-53.